

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers

Les remontées du terrain indiquent que 95 % des agresseurs de policiers et/ou gendarmes sont condamnés alors que nous estimons que 80 % des agresseurs des sapeurs-pompiers sont relaxés !

Pourquoi ?

- Parce qu'un sapeur-pompier, devant les tribunaux « pèse » moins qu'un policier municipal, qu'un agent en charge du contrôle fiscal ou qu'un policier ou gendarme ;
- Parce qu'un agresseur de sapeur-pompier risque de lourdes sanctions (6 mois à 3 ans de prison), le dossier pénal doit être constitué d'un minimum de pièces et de témoignages.

Conséquences ?

Un sentiment d'impunité surtout dans les zones de « petits parquets », un peu moins à Bobigny. Agresser un engin de secours est devenu un jeu gratuit pour des jeunes désœuvrés et abasourdis par la drogue et l'alcool.

Que propose le syndicat Avenir Secours ?

1. Commander une véritable enquête statistique sur les suites pénales et leurs exécutions ;
2. Réhausser le degré de qualification des cadres sapeurs-pompiers d'auxiliaire de police judiciaire jusqu'à officiers de police judiciaire : être mieux reconnus dans la hiérarchie judiciaire, rendre recevables nos témoignages ;
3. Former nos chefs d'agrès (3 jours) et chefs de groupe (10 jours) pour la constitution des dossiers d'instructions pénales ;
4. Communiquer directement à l'instruction nos éléments ;
5. Accélérer la mise en œuvre des caméras piétons pour les intervenants sapeurs-pompiers (en attente du décret d'application) ;
6. Sensibiliser les populations sur le renforcement de ces mesures.

Ces propositions ont été communiquées aux ministres de la Justice et de l'Intérieur il y a 3 mois !

La peur doit changer de camp !

CONTACT PRESSE

Gérard IRIART, président : 07 69 84 60 77

Alain LARATTA, vice-président chargé de communication : 07 69 95 51 71